



COLLOQUE EURO-MÉDITERRANÉEN

Vers une lex mercatoria euromediterranea ?

Codification, unification et harmonisation du droit des affaires dans l'espace euro-méditerranéen

Acte II, Journées Rive Nord de la Méditerranée

5 et 6 novembre 2010

Lieu :

CEUBA, Salle Georges RIPERT (5 rue des Casernes, 01000 BOURG EN BRESSE)

ORGANISE PAR :

Institut d'Études Politiques de Lyon, Université Jean-Moulin, Lyon 3, Université de Franche-Comté - CRJFC -, Université d'Oran - Algérie - Université Hassan 1er de Settat - Maroc -, Spécialité I3P, programme master Sciences Po Lyon

EN PARTENARIAT ET AVEC LE SOUTIEN DE :

La Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ain, Bourg en Bresse Agglomération, la Ville de Lyon, le Centre d'Études Universitaires de Bourg et de l'Ain - CEUBA -

PLAN DU COLLOQUE

VENDREDI 5 NOVEMBRE (MATINÉE)

8h15: Accueil par les associations d'étudiants AEDN et I3P

8h45 : Séance d'ouverture et allocutions d'accueil

- Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain
- Michel Fontaine, Président de Bourg en Bresse Agglomération
- Jean-François DEBAT, Maire de Bourg en Bresse, Vice Président chargé des finances au Conseil Régional de Rhône-Alpes
- Gilles POLLET, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon
- Hugues FULCHIRON, Président de l'Université Jean-Moulin, Lyon 3
- Jacques BERNASCONI, Directeur du CEUBA
- Catherine Philippe, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, Co-directrice du Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté - CRJFC -

I. De l'histoire de la *lex mercatoria euromediterranea* à l'avenir de sa codification

9h15 : L'Espace euro-méditerranéen historique : l'espace commercium.

Par M. Boris BERNABÉ, Professeur à l'Université de Franche-Comté, membre du CRJFC

9h30 : L'avenir de la codification.

Par M. Frédéric ZÉNATI-CASTAING, Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon 3

II. Une *lex mercatoria euromediterranea* de pluralisme des sources du droit des affaires, dotée d'un ordre public marchand

9h45 : Les sources matérielles d'un droit économique unifié dans l'espace euro-méditerranéen.

Par M. Mohamed Mahmoud MOHAMED SALAH, Professeur à la faculté de droit de Nouakchott MAURITANIE, avocat à la cour

10h00 : Lex mercatoria et pluralisme normatif : vers un renouvellement ?

Par M. Louis MARQUIS, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Avocat du Barreau du Québec, Canada.

10h15 : Pause café

10h30 : Quelle "force normative" pour un droit euro-méditerranéen ?

Par Mme Sylvie FERRE-ANDRE, Professeur des Universités, Directrice du Master II Droit notarial de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et M. Stéphane BERRE, Chargé de cours à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

10h45 : Quelle contribution de l'éthique à la « lex mercatoria euromediterranea » ?

Par Mme Bénédicte BEVIERE, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, membre du CRJFC

11h00 : Débats

Avec la participation, outre celle des communicants, de :

M. Badr BOULAL, Juriste d'entreprise, Chargé d'enseignement à la faculté de droit de l'Université Hassan 1er de Settat - Maroc - sur le thème de **la contribution de la pratique des affaires à l'euroméditerranisation du droit des affaires : l'exemple du droit des assurances**

M. Pierre NICORA, ancien Conseil juridique au Centre international de commerce

11h50 : Déjeuner en ville

VENDREDI 5 NOVEMBRE (APRÈS-MIDI)

III. Lex mercatoria euromediterranea et circulation de modèles juridiques régionaux étrangers : OHADA, ASEAN et Union Européenne, etc.

14h00 : La circulation des modèles et la gestion du pluralisme des ordres juridiques en Asie : L'exemple de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est - ASEAN -

Par Mme Béatrice JALUZOT, Maître de Conférences en droit à Sciences Po Lyon, Chercheur à l'Institut d'Asie Orientale, CNRS, ENS Lyon

14h15 : L'avant-projet OHADA sur le droit des contrats : enjeux et perspectives.

Par M. Emmanuel Sibidi.DARANKOUM, Professeur Agrégé. Faculté de droit de l'Université de Montréal - Canada

14h30 : L'unification conventionnelle du droit des investissements internationaux dans l'espace euro-méditerranéen : état des lieux et perspectives.

Par M. Walid BEN HAMIDA, Maître de conférences à l'Université d'Evry

IV. Quel droit des affaires pour la Lex mercatoria euromediterranea ?

14h45 : L'euro-méditerranisation du droit des entreprises en difficulté : l'exemple du titre V du code de commerce marocain relatif au traitement des entreprises en difficulté.

Par M. Riyad FAKHRI, Vice-Doyen. Professeur à la faculté de droit de l'Université Hassan 1er de Settat, Maroc.

15h00 : Le Code des obligations et des contrats tunisien, précurseur d'une lex euromediterranea ?

Par M. Lotfi CHEDLY, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

15h15 : L'euro-méditerranisation du droit des services bancaires et financiers.

Par Mme Hala RUMEAU-MAILLOT, Chargée de mission à l'Université Jean-Moulin, Lyon 3, Rédacteur en Chef de la Revue EUREDIA (communication lue par les étudiants de l'AEDN).

15h30 : Vers une lex maritima euromediterranea ?

Par Mme Fatima BOUKHATMI, Professeur à l'Université d'Oran (Algérie)

15h45 : Pause café

16h00 : La réception par le droit algérien des normes en vigueur dans la zone euro-méditerranéenne.

Par M. Bachir YELLES, Professeur à l'Université d'Oran (Algérie), Doyen

V. Deux exemples d'îlots de résistance à l'euro-méditerranisation du droit des affaires

16h15 : La difficile consolidation d'un droit social euro-méditerranéen

Par Melle Emilie CHARPY, Doctorante à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III), CRJFC

16h30 : L'impossible édification d'un droit fiscal euro-méditerranéen

Par M. Karim SID AHMED, Maître de Conférences en droit à l'Université de Franche-Comté, CRJFC

16h45 : Débat

17h30 : Fin de la première journée de l'acte II

19h30 : Dîner Bressan

SAMEDI 6 NOVEMBRE (MATINÉE)

VI. Un espace euro-méditerranéen de règlement juridictionnel, de médiation et d'arbitrage

8h45 : Un espace judiciaire euroméditerranéen : Etendre la convention de Lugano du 16 septembre 1988, concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matières civile et commerciale du 16 septembre 1988

Par M. Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, Vice Président en charge des relations internationales (communication lue par les étudiants de l'AEDN)

9h00 : L'euro-méditerranisation du droit des modes alternatifs de règlement des différends : vers un droit uniforme de la médiation dans les pays arabes

Par M. Tariq MOSSADEK, Professeur à la faculté de droit de l'Université Hassan 1er de Settat, Maroc

9h15 : L'émergence d'un droit euro-méditerranéen du règlement des différends liés aux investissements internationaux. L'apport des traités bilatéraux ou multilatéraux et des sentences arbitrales -CIRDI-

Par M. Alexandre HORY, Secrétaire général du Comité français de l'arbitrage, Chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin, Lyon 3.

9h30 : Vers une cour d'arbitrage euro-méditerranéenne

Par M. Mostefa TRARI TANI, Professeur à l'Université Es-Senia, Oran (Algérie)

9h45 : L'euro-méditerranisation du régime juridique de la reconnaissance et de l'exequatur des sentences arbitrales internationales

Par Mme Marie-Claire RIVIER, Professeur à l'Université Lumière, Lyon2

10h00 : Pause café

10h20 : Débat

11h10 : Une lex mercatoria euromediterranea ? Propos conclusifs

M. Filali OSMAN, Ancien Conseiller de Gouvernement. Professeur des Universités, CRJFC

11h40 : Fin du colloque, déjeuner Bressan



DIRECTEURS SCIENTIFIQUES :

M. Filali OSMAN, Ancien Conseiller de Gouvernement. Professeur des Universités, CRJFC (Journées de Bourg en Bresse, 5-6 novembre 2011)

Mme Sylvie FERRE-ANDRE, Professeur des Universités, Directrice du Master II Droit notarial de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Journées de Tanger - 11 septembre 2009).

COMITE SCIENTIFIQUE :

M. Riyad FAKHRI, Vice-Doyen. Professeur à la faculté de droit Hassan 1er de Settat, Maroc.

M. Pierre CATALA, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Auteur de l'avant-projet de réforme du code civil sur le droit des obligations et du droit de la prescription.

Mme. Catherine Philippe, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, Co-Directrice du CRJFC.

M. Karim SID AHMED, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, membre du CRJFC.

M. Stéphane BERRE, Docteur en droit. Chargé d'enseignement à l'Université Jean-Moulin, Lyon 3.

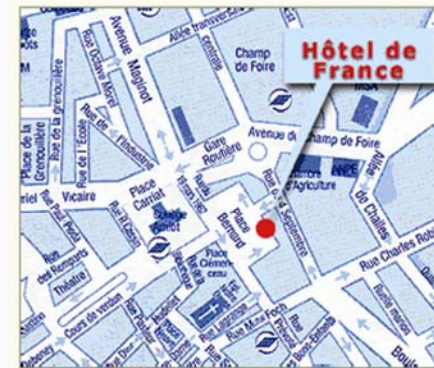
M. Bachir YELLES, Professeur à l'Université d'Oran (Algérie), Doyen.

ACCES :

Par l'autoroute :

- A40 (Mâcon - Bourg-en-Bresse - Genève)
- A42 (Lyon - Pont d'Ain - Genève). Prendre la sortie n°7.
- A39 (Bourg-en-Bresse - Dole - Dijon)

Par train : depuis la gare de Bourg-en-Bresse : 10 minutes à pieds , 730 mètres
 plan : www.bourgenbresse.fr/acces_et_plan
 Logement des communicants - Hôtel de France : <http://www.grand-hoteldefrance.com/>



Contact :

Prof. Filali Osman : osmanfilali@yahoo.ir
+33664628469

Organisation : AGLCA, Tony Bureau :
tony.bureau@aglca.asso.fr
+33474232943